



Animatrice

**Christine Girard**, présidente de l'AURA  
avec la participation de **Raymond Bérard**

L'atelier se propose d'aborder les questions suivantes :

- présentation de l'AURA, nouvelle équipe, site web ;
- information et discussion sur les chantiers engagés (Peb, périmètre et contenu du Sudoc, propriété des notices) ;
- ABES, AURA et associations d'utilisateurs des SIGB, comment constituer un relais efficace ?
- Propositions et suggestions des participants pour la poursuite des travaux.

# L'ABES et l'AURA

## Un dialogue renouvelé

L'année 2001 voit la naissance du Système universitaire de documentation qui intègre et remplace, pour les bibliothèques universitaires, les trois réseaux précédents SIBIL France, OCLC et BN Opale. Il doit amener la participation progressive de tous les établissements documentaires d'enseignement supérieur français à un catalogue collectif unique, permettant le partage des données et donnant une forte visibilité à la richesse de leurs fonds documentaires. Pour cette réalisation ambitieuse, l'ABES va mettre en place de nouvelles organisations de travail, visant l'homogénéisation des pratiques de traitement des documents et le développement d'une culture professionnelle commune. C'est dans ce contexte que s'effectue la création de l'AURA, l'Association des utilisateurs de l'ABES, impulsée par les membres actifs des réseaux précédents et destinée à assurer les relations entre l'ABES et ses utilisateurs.

L'AURA souhaite « **contribuer à la réflexion de l'ABES en représentant le point de vue des établissements notamment par l'évaluation des produits et services existants, des avis sur la tarification, des propositions d'amélioration et d'évolution, des suggestions de nouveaux produits et services, l'expression des besoins des utilisateurs en matière de formation et d'information.** »

Elle se présente ainsi comme l'héritière des associations d'utilisateurs des réseaux antérieurs mais surtout comme le relais privilégié de l'ABES pour favoriser l'émergence d'une **culture de réseau nationale** fondée sur de nouvelles bases.

### Premières années d'activité

L'AURA promulgue ses statuts en décembre 2001. Son fonctionnement s'appuie sur un conseil d'administration réunissant **quatre catégories de membres** :

1. les membres de droit représentant l'ABES, la Conférence des présidents d'université, la sous-direction des bibliothèques et de la documentation, actuelle SDBIS, et l'ADBU ;
2. les représentants des établissements alimentant la base de données bibliographiques ;
3. les autres utilisateurs ;
4. les membres honoraires.

L'Assemblée générale réunit tous les établissements adhérents. Le conseil désigne en son sein un bureau pour une durée de deux ans.

Les établissements répondent « présent » et adhèrent massivement à l'AURA dès sa création.

Les premières années d'activité de l'AURA accompagnent les problématiques de développement du réseau et de mise en œuvre de circuits de travail coopératif. Elle intervient sur les questions de tarification, sur la participation des établissements, organise des journées d'études en coopération avec l'ABES.

Parallèlement, l'AURA s'efforce, notamment dans la période plus récente, de mener des études prospectives susceptibles de nourrir la réflexion collective et les activités de l'ABES. Il faut citer à ce titre l'étude réalisée par l'équipe précédente de l'AURA avec l'aide de la société Six et dix et le soutien de la sous-direction des bibliothèques et de l'information scientifique sur la question du prêt entre bibliothèques, le PEB, dont les résultats ont été présentés à la dernière assemblée générale.

### Aujourd'hui et demain

Les évolutions de l'AURA suivent naturellement celles de l'ABES. Un réseau en pleine extension, le développement de nouveaux produits et

services, l'accès aux publications électroniques constituent aujourd'hui les problématiques majeures auxquelles l'ABES est confrontée, et sur lesquelles il importe que l'association représentative des établissements donne son avis.

Le nouveau conseil d'administration et le nouveau bureau de l'AURA, élus en juin et juillet 2006, ont pris la mesure de ces enjeux et des actions à engager dans cette perspective. Ils souhaitent accompagner l'ABES dans la nouvelle étape de développement qui se dessine actuellement. Arrivé à maturité, le catalogue est devenu un produit de notoriété nationale et internationale indiscutable par l'importance de son contenu comme par la forte cohérence nationale qu'il incarne. Jusqu'où doit-on poursuivre son extension ?

Les nouveaux partenaires amènent d'autres types de documents, publications « jeunesse » des IUFM, littérature grise des centres de recherche, dépouillement des périodiques... Faut-il tout inclure dans le Sudoc ?

La question des relations à établir avec les pays francophones comme la participation de certaines bibliothèques françaises à l'étranger sont également à considérer. Il faut réfléchir au nouveau périmètre du réseau, aux bénéficiaires comme aux charges induites par son élargissement, étudier les incidences sur la propriété des notices. Le devenir des nouveaux produits est également en question comme les inflexions à donner aux services existants tels que le PEB.

Débat­tu­ au sein du nou­veau conseil, ces su­jets ont été re­te­nu­ **au pro­gram­me de 2007**.

D'au­tres pans des ac­ti­vi­tés de l'ABES, comme l'évo­lu­tion du por­tal et la prise en compte des res­sur­ces élec­troni­ques se­ront étu­diés dans un se­cond temps.

L'AURA a donc dé­ci­dé la mise en place de groupes de tra­vail sur trois axes ma­jeurs :

1 Tarifi­ca­tion du PEB ;

2 Pé­ri­mètre du ré­seau ;  
3 Propriété des no­tices.

Ils as­so­cient des mem­bres du bureau et du CA, des in­ter­lo­cu­teurs de l'ABES et peu­vent s'ad­joindre les col­lègues des éta­blis­se­ments sus­cep­ti­bles de s'y in­ves­tir. Le conseil d'ad­mi­nis­tra­tion a pré­vu de do­ter les groupes de tra­vail des moyens de fonc­tion­ne­ment in­dis­pen­sables, ainsi que d'une aide en per­son­nel. La re­fon­te du site de l'AURA doit as­surer une large

diffu­sion des ac­ti­vi­tés en cours et faci­li­ter les é­chan­ges. Les con­di­tions de mise en route sont donc réu­nies.

En une pé­ri­ode char­nière, qui con­fronte l'ABES et son ré­seau à de nou­veaux enjeux, sou­hai­tons que l'AURA puisse con­tri­bu­er à guider et sou­te­nir cette grande en­tre­prise col­lec­tive.

*Christine Girard*

 [cgirard@u-bordeaux4.fr](mailto:cgirard@u-bordeaux4.fr)

## AURA : Association des utilisateurs du réseau ABES

Association loi 1901 créée en décembre 2001

● Présidente : Christine Girard, directrice du service interétablissements de coopération documentaire des universités de Bordeaux ☎ 05 56 84 86 87 📠 86 96

📧 SICOD 4 avenue Denis-Diderot 33607 PESSAC CEDEX

Vice-président : Julien Roche, directeur du service commun de la documentation de l'université Lille-I

📧 [julien.roche@univ-lille1.fr](mailto:julien.roche@univ-lille1.fr)

📧 SCD BP 30155 - 59653 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

Trésorière : Marie-Lise Tsagouria, directrice du GIP Bibliothèque universitaire des langues et civilisations

📧 [marie-lise.tsagouria@bulac.sorbonne.fr](mailto:marie-lise.tsagouria@bulac.sorbonne.fr)

📧 BULAC 60 rue de Wattignies 75012 PARIS

Secrétaire : Michèle Behr, directrice de la bibliothèque de l'Université catholique de Lyon

📧 [mbehr@univ-catholyon.fr](mailto:mbehr@univ-catholyon.fr)

📧 BIBLIOTHÈQUE 25 rue du Plat 69288 LYON CEDEX 2

● Adhérents. Établissements utilisateurs de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur

110 établissements documentaires adhèrent à l'AURA ; ils représentent la quasi-totalité des participants au réseau ABES.

● Moyens d'action. Budget alimenté par les cotisations des établissements membres.

Travaux du bureau et groupes de travail associant les responsables des établissements membres sur les axes définis annuellement en assemblée générale et conseil d'administration. Diffusion des informations et échanges via le site web.

Groupes de travail en cours :

Tarification du PEB : responsable Anne Dujol

Périmètre du réseau : responsable Christine Girard

Propriété des notices : responsable Julien Roche

● Objectifs. Conformément à ses statuts l'AURA poursuit deux objectifs.

1 Assurer les relations entre l'ABES et ses utilisateurs

2 Contribuer à la réflexion de l'ABES en représentant le point de vue des établissements notamment par :

- l'évaluation des produits et services existants

- des avis sur la tarification

- des propositions d'amélioration et d'évolution

- des suggestions de nouveaux produits et services

- l'expression des besoins des utilisateurs en matière de formation et d'information.

AURA 🌐 [www.aura.fr](http://www.aura.fr) Sicod 📧 4 avenue Denis Diderot 33607 PESSAC CEDEX

Siège social 📧 Maison des universités 103 bd Saint-Germain 75006 PARIS